

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 15 OCTOBRE 2015

**Délibération**  
n° 2015.10.359

**Programme National  
pour la Rénovation  
Urbaine (PNRU 2) -  
Programme d'Intérêt  
Régional (PrIR) :**  
validation du projet  
de protocole de  
préfiguration

**LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2015**

**Secrétaire de séance** : Stéphane CHAPEAU

### **Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Jean-Philippe POUSSET, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

### **Ont donné pouvoir** :

Bernard CONTAMINE à Catherine MAZEAU, Patrick BOURGOIN à François ELIE, Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Sylvie CARRERA à Guy ETIENNE, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Maud FOURRIER à Jacky BONNET, Françoise LEGRAND à Philippe VERGNAUD, Catherine PEREZ à Annette FEUILLADE-MASSON, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Olivier RIVIERE à Stéphane CHAPEAU, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Joël GUITTON

### **Excusé(s)** :

### **Absent(s)** :

Bernard CONTAMINE, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Maud FOURRIER, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Françoise LEGRAND, Catherine PEREZ, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.10.359**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /  
LOGEMENT PUBLIC ET POLITIQUE DE L'HABITAT

Rapporteur : Monsieur NEBOUT

**PROGRAMME NATIONAL POUR LA RENOVATION URBAINE (PNRU 2) - PROGRAMME D'INTERET REGIONAL (PRIR) : VALIDATION DU PROJET DE PROTOCOLE DE PREFIGURATION**

Les quartiers de Bel Air–Grand Font à Angoulême et de l'Etang des Moines à La Couronne seraient retenus au titre du PrIR (PRogramme d'Intérêt Régional) pour lequel il est prévu une enveloppe de financement de 14 millions d'euros au titre du PNRU2 (Programme National de Rénovation Urbaine 2 /2014-2024).

Un comité de pilotage s'est tenu le 7 juillet 2015 pour présenter à l'ANRU ces deux quartiers de l'agglomération et rappeler les premiers scénarii d'interventions proposés pour ceux-ci. A cette occasion, ont également été présentées, les premières grandes orientations du protocole de préfiguration qui lieront GrandAngoulême, les communes, les partenaires de la rénovation urbaine et l'ANRU dans le cadre de ces deux projets de renouvellement urbain « PrIR » co-financés par l'ANRU.

Afin d'approfondir la réflexion et la préparation du projet d'intérêt régional opérationnel, la contractualisation avec l'ANRU et les partenaires de la rénovation urbaine est précédée d'une première étape de construction dont le contenu est défini dans un protocole de préfiguration.

Le protocole de préfiguration reprend des orientations politiques en référence aux politiques d'agglomération (projet d'Agglomération, politique locale de l'Habitat, orientations du SCOT, orientations en matière de développement durable, notamment au travers des orientations de Territoire à énergie positive et croissance verte etc.).

Le projet de protocole définit, notamment :

- les orientations stratégiques poursuivies au titre du volet urbain du contrat de ville
- les premiers objectifs opérationnels en matière de renouvellement urbain
- le programme de travail à réaliser au titre du protocole
- les modalités d'association des habitants et des usagers au projet
- les modalités de pilotage et la conduite de projet, ainsi que le pilotage opérationnel
- les modalités d'association des maîtres d'ouvrage et des futurs investisseurs privés
- les opérations financées au titre du programme de travail et les modalités de financement de l'ingénierie de projet.

Cette phase permet le lancement d'études pré-opérationnelles, permettant ainsi de préciser le diagnostic, les ambitions de rénovation en lien avec le Contrat de ville, de les traduire dans un programme d'interventions et de préparer sa mise en oeuvre opérationnelle.

Dans cette perspective et afin d'engager la réflexion sur la transformation des quartiers, l'agglomération, en partenariat avec les communes de projet et les bailleurs HLM, souhaite lancer, sous réserve des modalités de financement de l'ANRU, plusieurs études :

- Pour le quartier de Bel-Air Grand Font (coût estimé au 30/09/15 à 225 000 €):
  - o Une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction du cahier des charges des études urbaines, le choix du prestataire et un accompagnement au pilotage de l'étude (10 000€ HT)
  - o Une étude urbaine et sociale (200 000 € HT)
  - o Une étude sur le potentiel économique et commercial du quartier (15 000 € HT).

- Pour le quartier d'Etang des Moines (coût estimé au 30/09/15 à 155 000 €):
  - o Une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction du cahier des charges des études urbaines, le choix du prestataire et un accompagnement au pilotage de l'étude (10 000€ HT)
  - o Une étude urbaine et sociale (115 000 € HT)
  - o Une étude sur le potentiel de développement d'une offre d'immobilier d'entreprises dans le quartier de l'Etang des Moines (15 000 € HT).

Enfin, une étude à visée expérimentale mutualisée entre les deux quartiers pour un rééquilibrage du peuplement à l'échelle de l'immeuble est sollicitée pendant la phase de protocole (15 000 € par quartier).

Ces études feront l'objet d'une inscription au budget primitif 2016.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 23 septembre 2015,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le projet de protocole de préfiguration, ainsi que ses annexes ;

**DE VALIDER** le principe et **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain de Bel-Air – Grand Font à Angoulême et de l'Etang des Moines à La Couronne avec l'ANRU, ainsi que tous documents à intervenir dans le cadre de ces deux projets de renouvellement urbain.

**D'APPROUVER** le lancement des études subventionnées dans le cadre du protocole de préfiguration.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>26 octobre 2015</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>26 octobre 2015</b>